

Accueil des enfants de moins de 3 ans



Intérêts de la préscolarisation

La loi pour la Refondation de l'école en a fait une **priorité dans les REP et les REP +**.
Les enfants doivent avoir au minimum **2 ans**.

- ▶ Favoriser la réussite scolaire des enfants dont les familles sont éloignées de la culture scolaire
- ▶ Donner envie d'aller à l'école pour éviter les échecs et la démotivation
- ▶ Repérer tôt d'éventuelles difficultés, pour une meilleure prise en charge

- ▶ Développer au plus tôt des acquisitions langagières
- ▶ Développer la socialisation
- ▶ Enrichir son expérience sensible (expression du corps, voix, émotions, créativité, imitation...)
- ▶ Commencer à apprendre en jouant

Modalités d'accueil

▶ **Accueil dans une classe spécifique « tout-petits »** : le projet doit être explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques, etc.).

▶ **Accueil dans une classe d'école maternelle à 1 ou plusieurs niveaux** : solution efficace si elle correspond à un projet de l'ensemble de l'école maternelle.

Le + : stimulation apportée par les pairs. Le - : cadre moins favorable aux besoins des tout-petits

▶ **Accueil en milieu mixte** (services de petite enfance + école) : permet d'offrir du temps scolaire dans des dispositifs conçus localement. Projet co-élaboré par l'ÉN et les collectivités territoriales.

Le travail en partenariat

Partenaires : services de petite enfance (collectivités territoriales), ainsi que la CAF, les PMI...

Une concertation des partenaires est nécessaire pour déterminer le moment opportun pour scolariser chacun → mise en place d'une structure locale permettant aux familles d'échanger avec les personnels des services petites enfance, les enseignants de maternelle, etc., afin que leur soient proposées des solutions adaptées, avec des possibilités de passage d'une structure à l'autre.

→ concertation régulière et durable avec les collectivités territoriales et les différents services de l'État chargés des questions de petite enfance, au niveau local et départemental. Les formations des enseignants peuvent se faire en lien avec ces partenaires.

Conditions d'accueil

→ Établir une relation de confiance avec les familles

- s'impliquer activement et positivement dans le suivi de la scolarité
- comprendre les attentes et exigences de l'école
- avoir la possibilité de communiquer avec les personnels de l'école

→ Aménagement spécifique : évolutions à prévoir en cours d'année !

- sécurité affective : ils ont besoin de « voir » constamment l'adulte (petits meubles, espaces ouverts)
- lieux d'hygiène et de repos à proximité de la classe (certains enfants ne sont pas propres !)

- espace important pour bouger (sauter, courir, jeux moteur...) → classe, cour, salle de jeux aménagées
- proposer des matériels de jeu en plusieurs exemplaires identiques (ça limite les conflits !)
- prévoir un espace de regroupement pour chanter, danser... sans participation obligatoire
- des espaces bien délimités et organisés permettent aux enfants de rester concentrés plus longtemps
- le matériel et les jeux sont accessibles, soigneusement présentés (photo...)
- un espace extérieur réservé leur permet de vivre en toute sérénité des activités récréatives

→ **Prise en compte des besoins spécifiques aux très jeunes enfants**

- les horaires d'entrée et de sortie peuvent être assouplis (pour 1 ou plusieurs élèves)
- besoins physiologiques : temps de repos plus fréquents et plus individualisés (12h de sieste/jour)
- besoins physiques : bouger, grande énergie motrice, en toute sécurité (des espaces adaptés)
- besoins psychologiques : se sentir en sécurité, être accompagné
- besoins intellectuels : apprendre, explorer, échanges langagiers individualisés pédagogie du jeu.

= **avoir un projet d'accueil et de scolarisation au sein de la classe**